Quoi d'neuf au Quiou ???

Groupement des communes aux noms burlesques

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

n° 24
Février 2022
www.le-quiou.fr

Inscription sur les listes électorales

Vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de le faire. **Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au mercredi 02 mars 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 04 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier.** Pour les élections législatives, vous avez jusqu'au mercredi 04 mai pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 06 mai pour faire la démarche en mairie. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Vous pouvez vous inscrire :

- **en ligne**, sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- **en mairie**, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription (disponible en mairie ou téléchargeable sur Service-Public.fr) ;
- **par courrier** adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

Vous souhaitez vérifier votre inscription sur les listes électorales ainsi que votre bureau de vote ? Alors rendez-vous sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788

L'actualité de la commune sur www.le-quiou.fr
N'hésitez pas à partager vos informations et vos photos, nous les relayons avec plaisir.

Informations Utiles

Horaires de la Mairie :
(Ouvert au public)

Lundi : De 13h30 à 18h00
Mardi : Fermé
Mercredi : De 9H00 à 12h30
Jeudi : Fermé
Vendredi : Fermé
Samedi : 09h30 à 12h30

Tel : 02 96 83 46 16
contact.mairie@le-quiou.fr
https://www.le-quiou.fr/

Gendarmerie Dinan
02 96 87 74 00

Appel d'urgence Européen
112

Centre anti-poison Rennes
02 99 59 22 22

SAMU
115

Police
17

Pompiers
18

Sommaire

Éditorial	3
État civil	4
Vie municipale	5 à 12
Scolaire & périscolaire	13 à 15
Village, Patrimoine, Commerces	16 à 21
Infos diverses & administratives	22 à 29
Jeux	30 à 31
Compte(s) rendus	32 à 45
Organigramme	46

Éditorial

du Maire

Mes chers administrés,

Vous recevez votre bulletin d'informations reprenant les actions menées par votre conseil municipal. Dans les années à venir, nous devrions avec l'agglomération retravailler sur les futures modifications du plan local d'urbanisme intercommunal.

Au QUIOU, nous avons perdu trop de temps en constructibilité. Si le lotissement des Ruettes a été créateur de nouvelles habitations, force est de constater aujourd'hui que nous devrions avoir plus de dynamisme en la matière.

A ce jour plusieurs permis de construire sont en cours mais il faut faire mieux ! Nous avons besoin d'accueillir de jeunes familles.

Nous travaillons depuis plusieurs années pour que notre commune soit accueillante, des commerces y sont installés, d'autres sont en projet. Nous avons su sauvegarder comme l'avait fait mon prédécesseur notre école publique et la construction de la maison de l'enfance a complété l'offre dédiée aux familles.

Peu de communes de notre taille ont la chance d'avoir de tels services !

Nous rappelons que nous avons investi des milliers d'euros à la rénovation de notre école publique dont l'organisation via le regroupement pédagogique fonctionne on ne peut mieux. Les deux sites d'enseignement d'EVRAN et du QUIOU apportent un service de qualité à nos élèves.

Lors de l'élaboration du PLUI les années passées, nous avions veillé à ce que chacune ou chacun puisse trouver une compensation financière en vendant ce que l'on pourrait appeler dents creuses ou grands jardins.

Certains propriétaires ont joué le jeu et nous voulons les remercier. Quatre maisons vont être construites cette année.

C'est pourquoi, nous encourageons les propriétaires ayant des réserves foncières constructibles de participer au développement communal afin d'accueillir de nouveaux habitants, si ce n'était pas le cas, nous nous garderons le choix de les retirer de ce périmètre.

Notre seule volonté, accueillir le maximum de familles tout en gardant le charme de notre commune.

A tous, nous souhaitons une bonne continuation, prenez-soin de vous !

Arnaud CARRE

Maire

État civil

Du 01/07/21 au 31/12/21

Naissance(s) :

- Tilio DIVEU né à SAINT MALO le 29 novembre 2021
- Capucine GALERA née à SAINT MALO le 30 novembre 2021

Félicitations aux heureux parents.

Décès :

- Monsieur Jean Luc RENAULT, décédé le 04/07/2021 à LE HINGLE
- Monsieur Alain LEDEIST, décédé le 11/12/2021 à DINAN

Décès hors commune :

- Madame Louise DELOURME, ancienne adjointe au maire
- Monsieur Louis MESNAGE
- Monsieur Léon HEUZE, ancien adjoint au maire

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

Bonne année 2022 !!!

Des éclats de rire, pour dissiper la morosité,
De l'audace, pour oser inventer et créer autrement,
De la confiance, pour s'épanouir pleinement,
Des douceurs, pour croquer la vie à pleine dents,
Du réconfort, pour être rassuré lors de moments délicats,
De la bonté, pour le plaisir de donner aux autres,
Des rayons d'espoir, pour illuminer nos idées et notre humeur,
De la vaillance, pour aller de l'avant tel un(e) aventurier(ère) de l'avenir!
De la persévérance pour mener ses projets à bien.

L'ensemble des conseillers municipaux vous souhaite une bonne et heureuse année 2022. Prenez soin de vous et de vos proches !

Vie Municipale

Bienvenue aux nouveaux locataires...

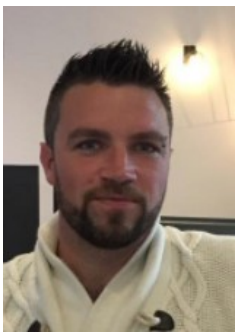

Erwan DIVEU

Samedi 25 septembre, la municipalité a invité les habitants à venir découvrir les deux appartements communaux fraîchement rénovés, au premier étage de l'école publique.
Ce projet mené par Erwan DIVEU (3ème adjoint) a été financé à hauteur de 80 % par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor. Ces appartements étaient devenus vétustes.

Nous sommes heureux d'accueillir 2 nouvelles familles.

AVANT

APRÈS

Vie Municipale

Hervé BERVILLE

Hervé Berville, né le 15 janvier 1990 à Madanzh-Buhimga (Rwanda), est un spécialiste en étude du développement ainsi qu'un homme politique français, député de la deuxième circonscription des Côtes-d'Armor et porte-parole du groupe parlementaire La République en marche à l'Assemblée nationale.

Les élus municipaux et la population ont pu échanger avec le député Hervé BERVILLE, samedi 27 novembre, à la mairie du Quiou. Hervé BERVILLE a souligné l'importance de travailler le lien avec l'État. « Quand on est un territoire rural, on a souvent l'impression qu'on est loin de l'État. Or, que vous soyez au Quiou ou à Paris, vous devez avoir accès aux mêmes services ... »

Vie Municipale

Une soixantaine de personnes au repas du CCAS

Non pas sans crainte, nous avons maintenu notre repas annuel intergénérationnel le jeudi 11/11/2021 et nous remercions vivement l'ensemble des convives pour leur participation et leur bonne humeur.

L'ensemble des membres du CCAS ainsi que les membres du conseil municipal estiment important ce moment convivial, permettant de resserrer les liens intergénérationnels et les liens sociaux avec nos aînés.

Le repas a eu lieu à l'auberge Lucas située à CARDROC.

Comme chaque année, un autocar financé par le CCAS a été mis à disposition des participants.

Vie Municipale

RAPPEL

RÉSERVATION DES SALLES

Depuis l'ouverture à la location des salles annexes à la Mairie, ce service rencontre un succès :
17 réservations pour l'association les boulistes
9 réservations extérieures payantes

Tarif 60€/ jour ou 100€ le week end

Les salles sont mises à disposition gratuitement aux associations communales.

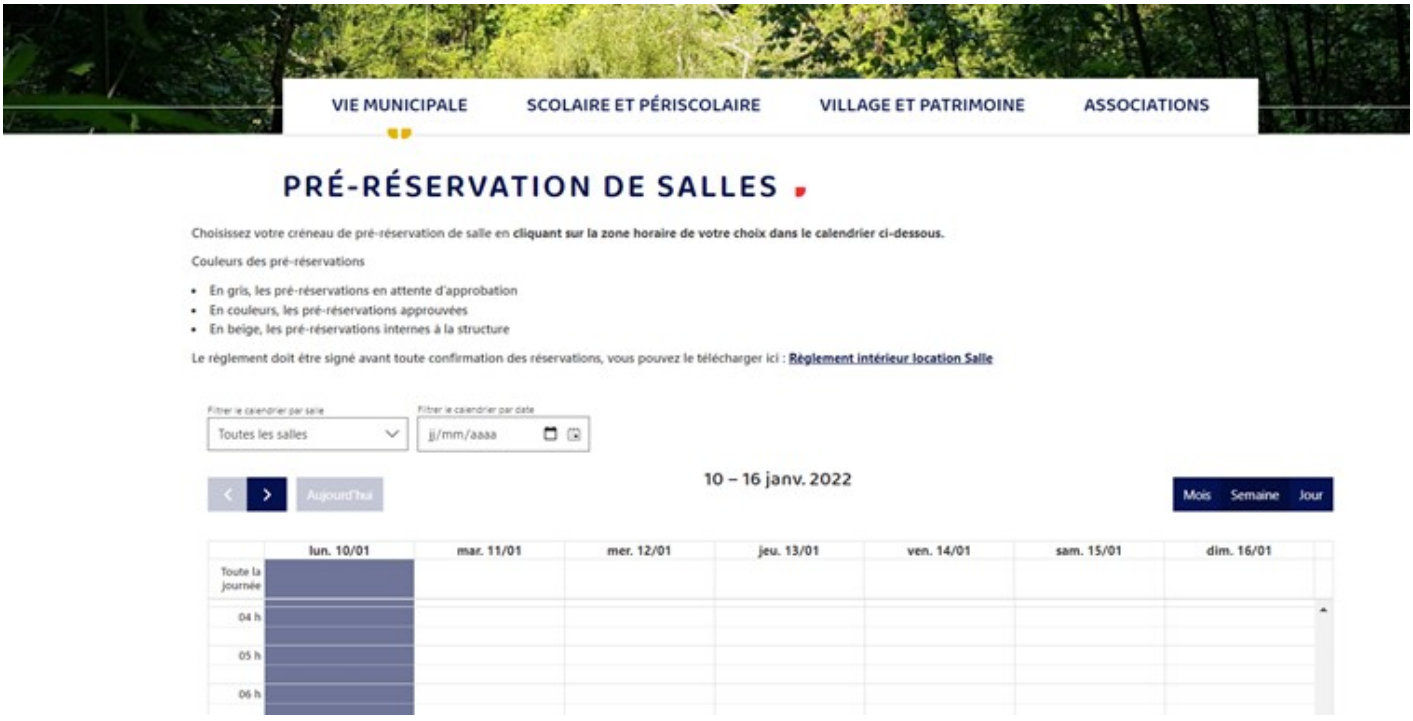

Le site de la commune favorise l'accueil de nouvelles familles et les passionnés du tourisme vert et authentique. Il doit être dynamique :
vous êtes tous appelés à y participer ! Nous vous invitons à nous envoyer vos propositions d'articles à l'adresse e-mail suivante :
contact.mairie@le-quiou.fr

Vie Municipale

Fleurissement

L'équipe municipale a été heureuse d'apprendre que le jury régional des villes et villages fleuris, ainsi que les départements bretons, avait conforté la commune pour son label 1 fleur.
Cette reconnaissance représente les nombreux efforts réalisés par l'employé communal Patrice Goupil, les bénévoles et élus qui donnent du temps à la collectivité, des jeunes faisant partie du dispositif « argent de poche » mis en place l'été dernier pour fleurir et entretenir les plantations mises en place. Un fleurissement réalisé en toute simplicité prenant en compte les espèces calcicoles des Faluns »

Le conseil municipal continuera à valoriser Le Quiou par le végétal, grâce à la plantation de haies avec Breiz-Bocage. Plusieurs thématiques continueront également d'être mises en place, notamment pour la biodiversité comme la question des espaces naturels sensibles des Faluns et conforter le verger conservatoire de la gare en y ajoutant de nouvelles espèces d'arbres avec les mordus de la pomme et la mise en place de ruches complémentaires au rucher existant.

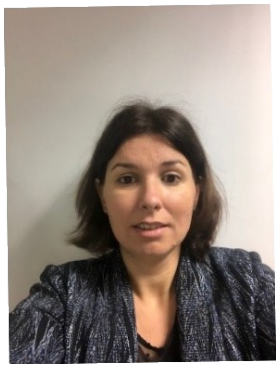

Adeline PEPION

Adeline PEPION (2ème adjointe) en charge du fleurissement de la commune propose de changer le thème des parterres pour mettre en place une décoration sur le thème de la mer en relation avec la mer des faluns.

Pour ce faire, nous sommes à la recherche d'objets ou décoration sur ce thème (bouée de sauvetage, filet de pêche, coquillage, pagaies, barque…)

Si vous êtes en possession de ces objets dont vous n'avez pas l'utilité, nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie.

Autorisation d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Depuis le 01/01/2022, cette démarche peut être effectuée en ligne à l'adresse :

https://dinancom.geosphere.fr/portailccs/

Guichet Unique – Dépôt dématérialisé des autorisations d'urbanisme et des DIA

La loi Elan du 23 novembre 2018 impose la dématérialisation des actes d'urbanisme à partir du 1er janvier 2022. Ce Guichet Unique a été conçu pour faciliter le dépôt et le suivi des demandes d'urbanisme de tous les usagers.

Rendez-vous sur le guichet unique en cliquant-ici.

Objectif

Transmettre, stocker et instruire les autorisations d'urbanisme et les DIA sans support papier.

Avantages

- Economique : Plus d'impression et d'envoi postal.
- Technique : Un suivi des étapes d'avancement des dossiers visible sur votre compte.
- Rapidité : Un traitement des dossiers dès leur dépôt sur le Guichet Unique.

Création de compte

- Compte usager : créez un compte usager si vous êtes un particulier ou un professionnel qui dépose ponctuellement des dossiers d'urbanisme.
- Compte partenaire : créez un compte partenaire si vous êtes un professionnel qui dépose régulièrement des dossiers d'urbanisme ou des DIA.

Pour savoir quel type d'autorisation et de formulaire vous devez déposer pour déclarer votre projet, rendez-vous sur le site du service public : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221

URBANISME

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI)
- Modification du PLUiH
- Recueil d'images pour le Site Patrimonial Remarquable de Dinan et Lanvallay
- Carte interactive du PLUi
- Démarches autorisations d'urbanisme
- Guichet Unique – Dépôt dématérialisé des autorisations d'urbanisme et des DIA

INFOS COMPLÉMENTAIRES

Pour tous renseignements, contacter :
DINAN AGGLOMÉRATION
Service Urbanisme
02 96 87 21 44
urbanisme@dinan-agglomeration.fr

OÙ S'ADRESSER ?

DINAN AGGLOMÉRATION - SERVICE URBANISME
8 boulevard Simone Veil
22100 DINAN
Tél : 02 96 87 14 14

France services
Liberté
Égalité
Fraternité

Besoin d'un coup de pouce pour réaliser vos démarches administratives ?

La commune du Quiou s'est engagée depuis quelques mois dans une démarche d'amélioration de la qualité du service rendu, notamment, la labellisation France Services

Nous vous invitons donc à les solliciter pour toutes vos démarches.

L'accompagnement peut se faire directement à la Mairie d'EVRAN ou par le biais du service itinérant (camping-car) situé place de l'église LE QUIOU selon les permanences (voir planning sur le site https://plouasne.fr/france-services-itinerant/).

France services

PERMANENCES du camping-car / FEVRIER 2022

LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
		1		2		3		4	
VOIR LE **TABLEAU DE JANVIER 2022**		**PLOUASNE** *Place du marché*	09h00 - 12h00	**LA BAUSSAINE** *Pl. de la Longère*	10h00 - 12h00	**PLOUASNE** *Parking Mairie*	09h00 - 12h00	**TREVERIEN** *Parking épicerie*	09h00 - 12h00
		FORMATION DES AGENTS		PAS DE PERMANENCE		**BECHEREL** *Parking Mairie*	14h00-17h00	**ST THUAL** *Parking Mairie*	14h00 - 16h00
7		8		9		10		11	
TREFUMEL *Parking Mairie*	09h00 - 12h00	**PLOUASNE** *Place du marché Parking Eglise*	09h00 - 12h00	**DOMICILE**	10h00 - 12h00	**ST JUVAT** *Parking Mairie*	09h00 - 12h00	**IRODOUER** *Place du marché*	09h00 - 12h00
ST ANDRE DES EAUX *Parking Mairie*	14h00 - 16h00		14h00 - 17h00	PAS DE PERMANENCE		**BECHEREL** *Parking Mairie*	14h00-17h00	**ST THUAL** *Parking Mairie*	14h00 - 16h00
14		15		16		17		18	
TREFUMEL *Parking Mairie*	09h00 - 12h00	**PLOUASNE** *Place du marché*	09h00 - 12h00	**LA BAUSSAINE** *Pl. de la Longère*	10h00 - 12h00	**PLOUASNE** *Parking Mairie*	09h00 - 12h00	**TREVERIEN** *Parking épicerie*	09h00 - 12h00
LE QUIOU *Parking Eglise*	14h00 - 17h00	**LONGAULNAY** *Parking Mairie*	14h00 - 16h00	PAS DE PERMANENCE		**BECHEREL** *Parking Mairie*	14h00-17h00	**ST THUAL** *Parking Mairie*	14h00 - 16h00
21		22		23		24		25	
TREFUMEL *Parking Mairie*	09h00 - 12h00	**PLOUASNE** *Place du marché Parking Eglise*	09h00 - 12h00	**GUENROC** *Parking Mairie*	10h00 - 12h00	**ST JUVAT** *Parking Mairie*	09h00 - 12h00	**IRODOUER** *Place du marché*	09h00 - 12h00
ST ANDRE DES EAUX *Parking Mairie*	14h00 - 16h00		14h00 - 17h00	PAS DE PERMANENCE		**BECHEREL** *Parking Mairie*	14h00-17h00	**ST MADEN** *Parking Mairie*	14h00 - 16h00
28									
TRIMER *Parking Mairie*	09h00 - 12h00	VOIR LE **TABLEAU DE MARS 2022**							
LE QUIOU *Parking Eglise*	14h00 - 17h00								

L'ACCOMPAGNEMENT

TOUS PUBLICS : personnes âgées, jeunes, personnes isolées ou en manque de mobilité, actifs, etc.

2 AGENTS D'ACCUEIL vous accompagnent, en toute confidentialité, dans le camping-car. Ce service mobile, en adéquation avec les besoins du territoire communautaire, accompagne l'usager dans la réalisation des démarches administratives auprès de :

9 OPÉRATEURS

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR – Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE – Liberté Égalité Fraternité

ALLOCATIONS FAMILIALES

msa santé famille retraite services

SÉCURITÉ SOCIALE l'Assurance Maladie

LA POSTE

SÉCURITÉ SOCIALE l'Assurance Retraite

pôle emploi

ACCÈS AUX DROITS (aides légales, impôts, retraite, justice, santé, etc.)

POINT D'ACCÈS NUMÉRIQUE dans le camping-car et les communes partenaires.

ATELIERS NUMERIQUES - Dès le 01/03/22

TOUT PUBLIC : des groupes seront constitués en fonction des besoins et attentes.
INSCRIPTION obligatoire au 06 65 42 66 44
LIEU : salle informatique à la mairie de Plouasne

INFORMATION & RENSEIGNEMENTS

Tél. : 06 75 78 07 07 & 06 65 42 66 44
Mail : plouasne@france-services.gouv.fr
Site internet : www.plouasne.fr

Scolaire

périscolaire

ALSH (centre de loisirs)

En ce qui concerne la reprise de cette compétence, pas d'avancement dans le projet.
Une réunion est prévue le 23 février entre le syndicat des faluns et Dinan Agglomération concernant l'indemnité de compensation.
Axel HERVET y participera.

Axel HERVET

ÉCOLE LES FALUNS

Voici quelques informations pour la classe de CM1 CM2:

- Effectif 24 élèves (11 CM1 et 13 CM2)
- 2 projets autour du cinéma

1er projet avec l'association Ciné Jeunes :

La classe va bénéficier de 4 interventions d'un animateur spécialisé. Après visionnage d'un film en classe, il interviendra pour décrypter les images du film avec les élèves et donc leur permettre d'accéder au sens, aux différents thèmes portés par le film.
Au programme cette année: Petit Vampire, Ailleurs, Nous les chiens et Chicken Run sur le thème général "Besoin de s'évader".

2ème projet avec l'OCCE 22 (Office de la Coopération à l'école) :
Réalisation de petits films d'animation avec la technique du Stop Motion.

- Projet commun aux deux classes (maternelles et CM)

Les élèves iront à la bibliothèque d'Evran à raison d'une matinée par période. Au programme : lecture d'histoires, découverte d'un thème (l'Asie, le cinéma pour les CM), réalisation d'activités manuelles et emprunt d'un livre pour chaque élève.

intervention de la bibliothécaire,
Madame Milène Peltier-Delmaire

D'autre part, chaque jeudi matin, pendant une heure trente, les élèves de maternelle sortent de l'école et vont découvrir différents espaces naturels qui entourent l'école : les espaces sensoriels, les espaces sensibles, l'ancienne gare, la voie verte. Ces sorties sont l'occasion de découvrir la nature au fil des saisons et dans l'environnement immédiat et de vivre des apprentissages hors de l'école (l'art naturel, les couleurs, des jeux collectifs, écrire dans le sable...). Ces sorties sont très appréciées de toute la classe.

Les élèves sont allés à pied visiter la chèvrerie de la salamandre au Quiou.
Très gentil accueil des éleveurs, Benjamin et Caroline.

Merci aux parents d'élèves qui ont tenu un stand de vente de gâteaux et café sur le marché des producteurs à Evran en Décembre .
Les bénéfices de cette vente serviront à financer une partie de la classe découverte à la mer.

Le saviez-vous ?

Il y a belle lurette que nos enseignants ne racontent plus à leurs élèves que Charlemagne a inventé l'école. Ce mythe pourtant, s'est prolongé jusqu'à nous. Charlemagne, père fondateur d'un type d'école et non de l'école, née bien avant lui.
Ironie de l'histoire, le mythe de Charlemagne comme père fondateur de l'école, a été diffusé dès le IXe siècle par un moine qui portait le même patronyme. Il s'agit de Notker de Saint-Gall, né vers 840 et mort en 912.

R.P.I.

Avec l'entrée de la commune de SAINT JUDOCE au syndicat des faluns, il a été nécessaire de refaire les statuts et de proposer de nouvelles nominations siégeant au syndicat.

	NOM	Prénom		Commune
M.	GAUTIER	Patrice	titulaire **Président**	Evran
Mme	BERNARD	Morgane	titulaire **Secrétaire**	Evran
M.	LEGOFF	Jérôme	suppléant	Evran
M.	ROTH	Fabrice	suppléant	Evran
M.	HERVET	Axel	titulaire **Vice-Président**	Le Quiou
M.	LABOUE	Brieuc	titulaire	Le Quiou
Mme	MORIN	Amandine	suppléante	Le Quiou
Mme	CHEVALIER	Lucie	suppléante	Le Quiou
Mme	BAUBRY	Tyfenn	titulaire **Membre du bureau**	Saint andré des eaux
Mme	GOUEDARD	Agathe	titulaire	Saint andré des eaux
M.	FEUDE	Yannick	suppléant	Saint andré des eaux
Mme	GONCALVES	Nadège	suppléante	Saint andré des eaux
M.	FAIRIER	Martial	titulaire	Saint Judoce
Mme	JAQUET	Sylvie	titulaire	Saint Judoce
Mme	BOISSIERE	Karen	suppléante	Saint Judoce
Mme	CHARITE	Sandra	suppléante	Saint Judoce
Mme	HEDE	Françoise	titulaire	Trefumel
Mme	SAUDRAIS	Marie-Laure	titulaire	Trefumel
Mme	LENOBLE	Patricia	suppléante	Trefumel
Mme	LAVIEILLE	Annie	suppléante	Trefumel

Village
et patrimoine

2021 fut une année riche d'émotions, d'échanges

Riche d'une année 2021 pleine d'encouragements de votre part, plus de 3.000 visiteurs sont venus au Château de Hac. Le clou de la saison 2021 fut les Journées européennes du Patrimoine avec les contes traditionnels bretons, racontés par Quentin Foureau dans la salle basse, les démonstrations d'archerie réalisées par les bénévoles de l'association "Les archers de Dinan" et les animations par le comédien Antoine Lucciardi dans la cour.

Pour votre information, les Journées européennes du Patrimoine se passe chaque année le 3ème week-end du mois de septembre ; l'accès est gratuit cette journée comme lors des rendez-vous aux Jardins qui a lieu chaque 1er week-end du mois de Juin, et ce, grâce aux bénévoles qui nous soutiennent sur ces deux événements.

Le comédien, Antoine Lucciardi dans la cour du château. Photographie : Château de Hac

L'escape game, reculé pour raison de pandémie l'année passée a été lancé cet automne. Le château a accueilli 17 équipes, dont la meilleure aura réalisé le temps inouï de 43mn15s.

Equipe détentrice du record (43mn15s) - Photographie : Château de Hac

Révéler le potentiel socio-économique du patrimoine tient à cœur de l'équipe du Château de Hac. 2021 aura ainsi été l'année où :

Le Château de Hac a rejoint les **Audacieux du patrimoine**, réunissant les acteurs économiques les plus dynamiques de l'association Demeure Historique (33 Millions d'euros de chiffre d'affaires annuels pour l'ensemble des Audacieux du Patrimoine en 2020).

Le château a reçu label **Accueil Vélo** en tant que premier site touristique de Dinan Agglomération et ce pour une durée de trois ans.
Et enfin, le château de Hac fait désormais partie des 960 partenaires de la **Marque Bretagne** dont 332 acteurs du tourisme.

2022 l'année d'ouverture du HacO2 !

2022 verra l'ouverture en avril de l'activité HACO2, parcours filets dans les arbres du domaine. Pour que les visiteurs puissent découvrir en toute sécurité sans équipement (pas de casque, pas de harnais) une autre vision du patrimoine du bâti, le château de Hac a investi dans une activité zen et ludique, qui rassemble **Nature et Patrimoine**.

Passerelle HACO2 1

Passerelle HACO2

Voici le détail des installations en quelques chiffres :

9 passerelles filets soit 158 ml de cheminement
6 plateformes
2 mers de filets : 45m² + 60 m²
1 toboggan de 15m de longueur avec un départ à plus de 7 m de hauteur
1 cheminée filet de 8 m de hauteur Inspirés des filets marins
+de 1000 cales de protection d'arbres pour les câbles + technique du perçage / serrage des arbres pour les plateformes afin d'anticiper la protection / croissance des arbres
~4.5km de drisse / cordage
~2 km de câble
~1000 pièces de bois
~850m² de filets,

En bref, ces solides cordages marins forment un terrain de jeux immense, où chacun pourra retrouver son âme d'enfant en synergie avec la forêt et ce que fut la mer des faluns. Chaque billet (à partir de 8€) vous permettra de profiter d'une visite guidée au Château de Hac à une date à votre convenance durant la saison d'ouverture de ce monument de la même année.
Réservation obligatoire sur le site internet (ouverture du site internet à partir du 21 février 2022, conditions d'accès selon les règles sanitaires en vigueur).

OFFRE D'EMPLOI SAISONNIER SAISON 2022

Opérateurs/rices de Parcours Acrobatique en Hauteur

HACO2 c'est un lancement pour ce printemps 2022 ! Notre ambition ? Lier le patrimoine et le loisir dans le sud de Dinan.

Accompagné(e) de vos coéquipiers, vous êtes l'ambassadeur de notre parc auprès des visiteurs. Vous participez activement à accueillir, équiper, initier et assurer la sécurité des pratiquants sur les parcours filets tendus en hauteur dans les arbres. Vous pourrez intervenir également dans les autres activités et contribuerez à l'entretien et à la promotion du domaine.

Vous avez plus de 18 ans, vous êtes dynamique, organisé(e), vigilant(e), réactif/ve … plutôt curieux et carrément souriant !

Vous avez un bon relationnel, le sens de l'initiative et une grande disponibilité (travail les week-ends et jours fériés !)

Vous vous adaptez facilement et savez travailler en équipe.

Si vous voulez nous rejoindre : envoyez-nous CV+ lettre de motivation

Courrier : HACO2, 4 château du Hac, 22630 LE QUIOU

Email : contact@haco2.fr

Village et commerces

Nos commerçants s'expriment...

Suivez-nous sur Facebook

Chez MIMI – La belle époque

Bar, Tabac, Épicerie
Ouvert tous les jours sauf mercredi après-midi
Téléphone : 02 96 83 49 62

Crêperie « Le Crépiou »

Du mardi midi au dimanche soir. galettes, crêpes, burgers, plat du jour sur place ou à emporter. Produits sont issus de productions locales.
Réservations au 02 96 83 41 38 / lecrepiou@gmail.com
LE CREP'IOU recrute son crêpier ou sa crêpière pour la saison !! Salaire suivant les compétences et l'expérience !!!!

Lilou coiffure

Ouvert du mardi au vendredi
de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
et le Samedi de 9h00 à 16h00
Téléphone : 02-96-84-03-41

Ferme de la Salamandre

Fromages de chèvre et de brebis (agriculture biologique)
Ouvert au public pour vente directe les mercredis et vendredis de 17h00 à 19h30 (**possibilité pour les enfants de voir la traite gratuitement**).
Présent sur les marchés de DINAN et DINARD
Vente également en Biocoop et commerces locaux
Contact : 18, la Cour Neuve // 02 96 88 10 60
ferme.salamandre22@gmail.com

L'ancien centre Le-Page (gîte pour groupe) s'est transformé en restaurant éphémère du vendredi au dimanche, le Ty Plouz (la maison de paille) durant le mois de décembre.

Les propriétaires, M. et Mme Julien ont choisi le thème de la montagne et des spécialités d'hiver. Au menu : raclette, vin chaud et gaufres. Les gourmands ont eu l'occasion de se réunir dans un décor intérieur façon chalet avec une terrasse, où de grandes tablées et mange debout les attendaient.

Le Ty Plouz ouvrira plusieurs fois dans l'année, rythmé sur les quatre saisons.

Nos commerces ambulants

les dimanches soir

les jeudis soir

les lundis soir

Zoom sur...

La ferme de la Salamandre va bénéficier du plan France relance

Dans le cadre du plan France relance, la ferme de la Salamandre a pu bénéficier d'une aide de plus de 18 000 €. Elle fait partie des 76 exploitations aidées dans le département.

Le sous-préfet de l'arrondissement de Dinan, Bernard Musset, a apporté mercredi 12 janvier 2022, à la ferme de la Salamandre un label France relance. La ferme a été soutenue dans sa volonté d'agrandir ses bâtiments de couchage pour les brebis et les chèvres.

Les exploitants, Benjamin Decherf et Caroline Bodart, originaires du nord de la France, ont repris l'exploitation il y a trois ans où ils produisent des fromages de chèvres et brebis que l'on retrouve dans les magasins Biocoop, sur les marchés ou directement à la ferme. La pandémie les a freinés dans leur évolution, une crise sanitaire prise en pleine figure.

Entre-temps, l'État a mis en place le plan France Relance, un sacré coup de pouce qui leur permet d'augmenter leur espace de stockage de foin mais surtout, l'espace de couchage des animaux, un nouveau bâtiment de 300 m² est en construction.

Pour en bénéficier il fallait présenter un dossier justifiant la biosécurité et le bien-être animal.

Amélie et Clément, les nouveaux arboriculteurs

Une page se tourne aux fruits des bois...
Créée en 2000 par Loïc et Martial, la ferme change désormais de main. Loïc prenant une retraite BIEN méritée, Amélie ARMAND et Clément ROLLANT prendront la suite, avec Martial, qui restera présent sur la ferme au minimum le temps d'un bon huilage.

La conduite de la ferme restera la même gardant les valeurs de l'agriculture paysanne et biologique.

Amélie travaillait déjà depuis plusieurs années dans une ferme en arboriculture bio, produisant pommes, prunes, pêches, cerises… avec commercialisation en circuit court. Clément, lui, était salarié à la LPO, une association de protection de la nature.

Heures d'ouverture, de fin septembre à mi avril
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17 H à 18 H
mercredi de 9 H à 13 H et 14 H à 17 H

Amélie et Clément

Gaec – Les fruits des bois -

Téléphone : 02-96-86-45-33
Adresse : Les bois, 22630 Le Quiou
Site internet : http://www.lesfruitsdesbois.fr/

Infos diverses...

VILLA GALLO ROMAINE
De nouvelles fouilles possibles !!!

Des dépendances de la Villa Gallo-romaine du Quiou pourraient être mises au jour, notamment, la piscine et le cimetière.

Les burlesques

Le vide grenier prévu en septembre 2021 n'a pas pu avoir lieu en raison de la covid 19.

Des cours d'illustrations sont animés par Madame Sonia SALMON tous les samedis après midi hors vacances scolaires à la salle de la gare.

Actuellement, il y a 11 élèves d'inscrits. Les inscriptions sont ouvertes à partir de 8 ans.

Horaires : de 14h30 à 16h30

Tarifs :
- 1er trimestre = 90€
- 2ème trimestre = 75€
- 3ème trimestre = 75€

Pour plus de renseignement, nous vous invitons à vous rapprocher de Madame SALMON au **06 14 25 04 47**

Club des obélix
(Fléchettes)

Depuis novembre 2021, le club est en sommeil. Certains joueurs ont intégré d'autres club sur Yvignac ou bien Caulnes dans l'attente de jours meilleurs.

Le 31 Janvier 2022 Ti Form a fermé officiellement ses Chambres d'Hôtes au Quiou. Après 13 ans d'activité d'hébergement, Gill EMERY a décidé de revenir à sa première passion, l'art et la peinture.

Remerciement à tous ceux qui ont choisi Ti Forn pendant ces 13 années pour l'hébergement de leurs amis et leurs familles et pour ceux qui ont assisté et ont participé aux émissions de radio et télévision.
Armor TV 2009 Les Frères Jean pour l'enregistrement de l'émission Etonnant Voyageur de Saint Malo avec Jean-Paul Kauffmann et Yvon Le Men.
Channel 4 Wales Royaume Uni 2010 pour l'émission 'Tocyn' avec la présentatrice télé Alex Jones (maintenant très connu notamment pour 'The One Show' en Angleterre)
TF1 'Bienvenue chez Nous' 2014...avec 1,4 million d'auditeurs.

Ti Forn ...Quelle belle aventure !

Artisanat
& Entreprise

Voici une petite liste d'artisans dans un rayon de 5kms environ autour de notre commune que nous avons essayé de rendre la plus exhaustive possible, si des erreurs ou des oublis ont été commis, contactez-nous, nous les rectifierons au plus vite.
Tel : 02 96 83 46 16
contact.mairie@le-quiou.fr

Entretien extérieur
Stéphane PAYSAGE
21 bis Le Champ Hervé
22630 SAINT JUDOCE
Mobile : 06 34 87 51 53
Tél : 02 96 39 80 42

Plomberie, Electricité
POTDEVIN Ludovic
Zone Artisanale
22630 EVRAN
Tél : 02 96 27 41 57

GROSSET Plomberie
29 Les Portes – Rte de Plouasne
22630 TREFUMEL
06 08 71 59 64
ludovicgrosset@orange.fr

Peinture décoration
LACROIX Peinture
Lieu dit Guibourg
22630 EVRAN
Tél : 02 96 27 44 42

Garagiste
Garage CHEREL
Zone Artisanale
22630 EVRAN
Tél : 02 96 27 40 23

Carrosserie – Peinture auto
ARC Carrosserie
La Haute Ville
35720 PLESDER
Tél : 02 99 30 78 26

Carrosserie Les Landelles
25 les landelles
22630 LES CHAMPS GERAUX
Tél : 02 96 27 52 89

Menuiserie
Ets MARTIN
Le Val
22830 PLOUASNE
Tél : 02 96 83 40 20

AMenuiserie
2 Le Vauruffier
22830 PLOUASNE
Mobile : 06 63 23 52 25

Volets assistance
PEPION Marc
06 14 87 17 98

Couvreur – Ramoneur
DOMISE couverture
Zone Artisanale
22630 EVRAN
Mobile : 06 73 08 17 98

FROUD Darren
Le Haut Breil
22630 EVRAN
Mobile : 06 03 00 53 10

GOMBERT Pascal
9 rue Hopital
22630 EVRAN
Tél : 02 96 27 46 56

Nettoyage bâtiment
MB
14 rue de la mare
22630 TREFUMEL
Mobile : 06 15 81 39 22

Gîte – Chambre d'hôte
Domaine des Faluns
22630 LE QUIOU
Mobile : 06 52 21 45 10

Le Cordon Blanc
2 Cordon Blanc
22630 EVRAN
Tél : 02 96 86 44 50

Manoir Ville Davy
22630 TREFUMEL
Mobile : 06 23 64 89 17

Dépannage informatique
PK INFO
Le Val
22830 PLOUASNE
Mobile : 06 88 98 44 02

Assistante maternelle
Madame Audrey CHAPON
2 Impasse du Buffrais
22630 LE QUIOU
Mobile : 06 47 96 61 65

Aide à domicile & à la personne
Amandine MORIN
22630 LE QUIOU
Mobile : 06 11 27 55 80

Le savoir vivre...

Afin d'éviter les tensions et de conserver la douceur de vie que nous offre notre commune, vous trouverez, ci-dessous, les principales règles à suivre qui participent à préserver les bonnes relations entre voisins mais aussi entre les citoyens et la collectivité.
Il est primordial pour chacun d'entre nous de nous impliquer dans le « mieux vivre ensemble sur le territoire communal ».

Et rappelons, que nous sommes toujours les voisins de nos voisins.

LE STATIONNEMENT

Il doit respecter le code de la route, sur la voie publique, merci de vous stationner uniquement sur les emplacements matérialisés et respecter les trottoirs exclusivement réservés aux piétons.
Merci de votre vigilance.

LA CIRCULATION

La circulation dans la commune doit tenir compte de la présence des enfants qui jouent et se déplacent à vélo, rollers, trottinette...
Pensez à eux, levez le pied !

NOS AMIS LES ANIMAUX

Les propriétaires d'animaux, en particulier des chiens (y compris en chenil) sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

BRICOLAGE ET JARDINAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants sont autorisés aux horaires suivants :

9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00

Dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00

Stationnements gênants, très gênants, dangereux

Tout stationnement hors d'un emplacement défini s'avère gênant, et son conducteur est susceptible de recevoir une amende.

Est considéré comme gênant : le stationnement d'une motocyclette, d'un tricycle à moteur ou d'un cyclomoteur sur les trottoirs ou passages réservés aux piétons, sur le stationnement réservé aux taxis ou aux transports en commun, le stationnement sur les ponts et dans les tunnels ... (Article R417-10)

Est également très gênant : le stationnement sur les trottoirs ou passages réservés aux piétons et aux cyclistes, devant les entrées d'immeubles riverains, en double file et sur les emplacements de livraison ou emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite ... (Article R417-11)

Est considéré comme dangereux : le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côtes, des passages à niveau lorsque la visibilité est insuffisante...

Selon la gravité de l'infraction aux règles de stationnement (stationnement gênant, très gênant ou dangereux...), le montant de l'amende peut varier de la 2e à la 4e classe c'est à-dire de 35 à 135 euros.

Taille des haies

La haie constitue un lieu de vie très important pour la biodiversité. À partir de la mi- mars, la saison de nidification a commencé. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité, recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 15 août.

Période d'entretien des haies

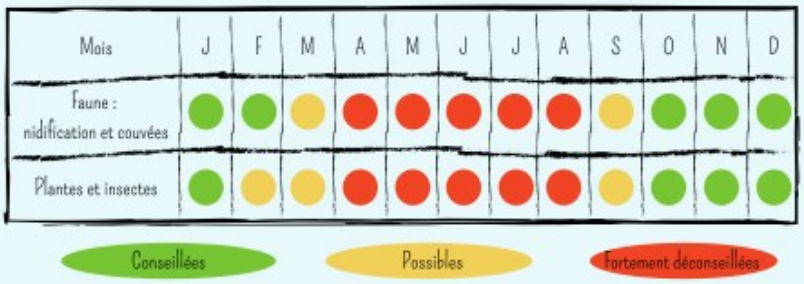

Taille des arbres / plantation aux abords des limites de propriété

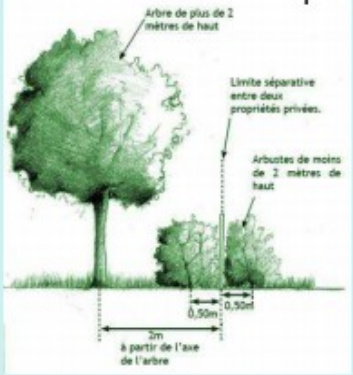

Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre terrain. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter pour leur localisation et l'entretien à proximité de la propriété de votre voisin et en limite du domaine public.

Selon les articles 671 et 672 du code civil :

- si les plantations font plus de 2 mètres de hauteur, elles doivent se situer à au moins 2 mètres de la limite séparative de deux propriétés,
- pour les arbustes dont la hauteur est inférieure à 2 mètres, la distance minimale à respecter est de 0,50 m.

Le voisin peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes, plantés à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits à la hauteur déterminée, à moins qu'il n'y ait titre, destination du père de famille ou prescription trentenaire sur justificatif.

Cueillette de fruit de l'arbre du voisin

L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété, dont la cueillette des fruits de vos plantations, répond également à une réglementation précise. Si des branches des arbres fruitiers de votre voisin débordent sur votre propriété, vous n'avez pas le droit de cueillir ni les fruits ni les fleurs. En revanche, vous pouvez ramasser librement ceux qui tombent naturellement sur votre propriété.

L'article 673 du Code civil prévoit que les fruits tombés naturellement des branches du voisin appartiennent à celui sur la propriété duquel ils sont tombés. Autrement dit, tant que les fruits sont sur l'arbre, ils appartiennent à votre voisin. Vous ne pouvez donc pas les cueillir.

Une déclaration préalable pour...

Vous avez un projet de travaux afin d'améliorer votre propriété ?

Pensez à vous renseigner auprès du **service urbanisme** de la mairie afin d'effectuer les démarches et ainsi en obtenir l'autorisation.

STEREDENN

ESPACE FEMMES

Espace Steredenn (1er étage)

1 route de Dinard, 22100 DINAN

☎ 02 96 85 60 01

espacefemmes@steredenn.org

Facebook : Espace Femmes Dinan

Instagram : espace_femmes_dinan

HORAIRES D'OUVERTURE :

Accueil

Lundi, mardi, jeudi	09h00 à 17h30
Vendredi	09h00 à 12h30

Egalithèque

Lundi, mardi, jeudi	09h00 à 12h00
	13H30 à 17H30
Mercredi	14h00 à 17h30
Vendredi	09h00 à 12h30

Boutique Solidaire « Des habits et vous »

Lundi, mardi	14h00 à 17h30
Jeudi	10h00 à 12h00 - 14h00 à 17h30

ASSOCIATION Steredenn ESPACE FEMMES

ASSOCIATION Steredenn ESPACE FEMMES

ACTIVITES DU MOIS DE FEVRIER à l'Espace Femmes

Ateliers (sur adhésion et inscription) :

SUR PRESENTATION DU PASS SANITAIRE—PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

AUTOLOUANGE	mardi 22	14h00 à 15h30
CONFIANCE EN SOI	lundi 21	14h00 à 15h00
SOPHROLOGIE	jeudis 3 - 24	10h30 à 11h45
YOGA	jeudi 3 - 24	14h00 à 15h00
AUTOMASSAGE	mardi 1er	10h00 à 11h00

Nos accueils de proximité :

VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES/VIOLENCES SEXUELLES

☎ **02.96.85.60.02 - (ligne directe) - 02.96.85.60.01 (standard)**

Ou 07.60.51.79.53

Accueil de jour pour les femmes victimes de violences au sein du couple sans rdv
lundi/mardi/jeudi de 9h00 à 17h30 et vendredi de 09h00 à 12h00

Permanence « Pause mère enfant » de la **PMI**
Le **mardi 1er février** de 14h00 à 16h00

Permanence du **CIDFF** (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)
Sur rendez-vous au 02.96.78.47.82
Le **jeudi 24 février** de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00

ASSOCIATION Steredenn FORMATION

PREPA AVENIR JEUNES

Vous avez entre 16 et 25 ans ?

Nous vous proposons une nouvelle expérience pour construire votre projet personnel et professionnel

PRENDRE CONFIANCE - SE METTRE EN ACTION - S'ORIENTER -
SE REMETTRE A NIVEAU - DÉCOUVRIR DES MÉTIERS -
CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL

6 mois de formation pour valider une orientation professionnelle

Vous avancez à votre rythme grâce à des activités collectives variées : culturelles, sportives ou techniques.

En parallèle, vous bénéficiez d'un accompagnement individuel et du soutien d'une équipe expérimentée pour retrouver confiance et dynamisme.

Prochaines sessions

Du 7 mars au 27 juillet 2022

Informations collectives les **17 et 24 février à 9h00**

Du 30 mai au 04 novembre 2022

Informations collectives les **12 et 19 mai à 9h00**

Intéressés ? N'hésitez pas à nous contacter !

Espace Steredenn
1, route de Dinard
22100 DINAN
02 96 85 25 24
pajdinan@steredenn.org

PRÉPA Avenir

Cette formation est proposée dans le cadre de la gamme PREPA financée par la Région Bretagne
GRATUITE avec POSSIBILITÉ D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE LA RÉGION

En février avec la Mission Locale...

Mission Locale du Pays de Dinan

RDV jeudi ! de 9 h 30 à 12 h à la Mission Locale

Le Service Civique

Jeudi 10 février 2022
Témoignages de jeunes, structures d'accueil et les offres près de chez vous !

Mission Intérim

Jeudi 17 février 2022
Pour tout comprendre de l'intérim et connaître les recrutements en cours !

Forum des emplois saisonniers

Lamballe Terre et Mer
Samedi 5 mars 2022
de 13 h 30 à 17 h 30
Salle Eole de Morieux

Des formations près de chez vous !

Définissez votre projet professionnel avec Prépa Projet !

CLPS Dinan - Parcours et durée personnalisés selon vos besoins

Prépa Avenir, 5 mois pour booster votre parcours professionnel !

Steredenn Dinan - Réunions d'information les 17 et 24 février

Formations en commerce

Vendeur conseil en magasin ou **Employé commercial** en magasin
CLPS Dinan
Démarrage 17 février

Formations en aide à la personne

Assistant De Vie aux Familles ou **Assistant De Vie Dépendance**
CLPS Dinan
Démarrage 14 mars

La Garantie Jeunes laisse la place au Contrat d'Engagement Jeune !

Un accompagnement par un conseiller entre 6 et 12 mois
Un programme personnalisé selon vos besoins : ateliers collectifs, immersions professionnelles, formation, Service Civique...
Une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros par mois
A partir du 1er mars !

Mais aussi...

- **Permanence Marine et Armée de Terre** mercredi 23 février, sur RDV

- **Vous avez moins de 18 ans ? Le Service National Universel s'adresse à vous !** Séjour de cohésion du 12 au 24 juin ou du 3 au 15 juillet 2022 + 1 mission de 84 h au service des autres. Inscriptions jusqu'au 31 mars

Mission Locale du Pays de Dinan - 5 rue Gambetta - 22100 DINAN
02 96 85 32 67 - www.ml-paysdedinan.fr
mldinan@mldinan.fr - www.facebook.com/MissionLocaleduPaysdeDinan

Espace détente...ou pas !

8 différences à trouver

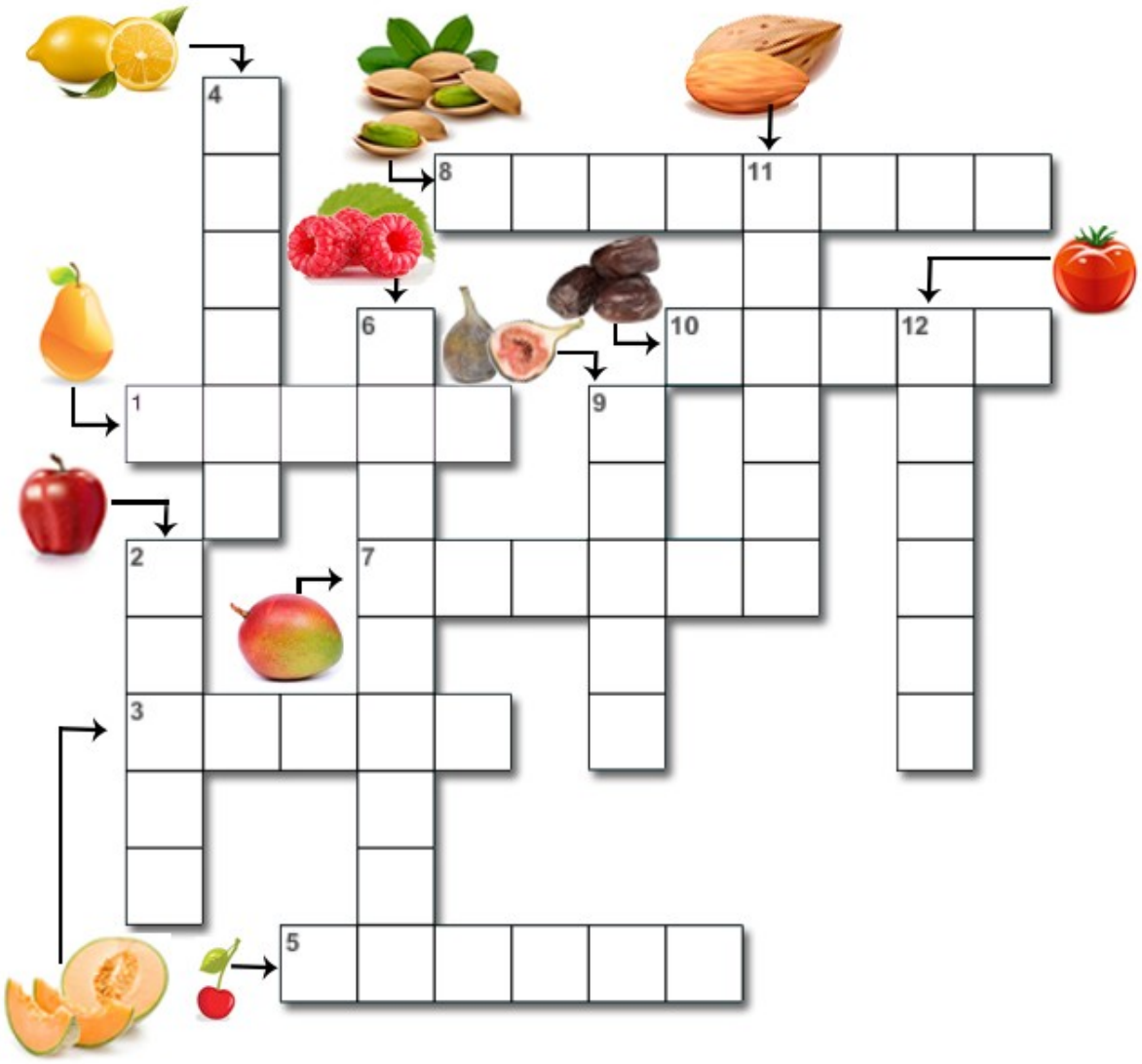

5		9				4		
7		8	3		4	9		
6		1				7	3	
4	6	2	5					
3	8	5	7	2		6	4	9
1		7	4		8	2		
2			1					4
		3		4			8	7
	7			5	3			6

Comptes rendus

des réunions de Conseil Municipal

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan
Canton de Lanvallay
Commune de LE QUIOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 30 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 30 septembre à dix-huit heures et trente minutes

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10	**Présents** : CARRE Arnaud, CHEVALIER Lucie, HERVET Axel, LEFORT Charles, MORIN Amandine, PEPION Adeline, QUEMENER Sonia, LOGUIVY Christine, Brieuc LABOUE **Absent excusé** : Erwan DIVEU a donné procuration à Monsieur le Maire **Absent non excusé** : Thierry CHAPON

Secrétaire de séance : Madame Lucie CHEVALIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h34
Il est constaté que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte-rendu de la précédente réunion
- France services : intervention services Evran et Plouasne
- Appartements communaux : bilan travaux, projet de location des appartements communaux par une agence immobilière
- Antenne 5G : information d'installation
- Plan Vélo : retour réunion
- Chemin de la Tannerie : cession par le département à la commune
- La biodiversité
- Syndicat d'électrification : retour réunion
- Syndicat des Faluns : retour réunion agglomération ALSH, retour effectif école
  - ° nouvelle organisation, nouvelle nomination, 2 titulaires, 2 suppléants
  - ° merci de me transmettre votre candidature titulaire ou suppléant.
- Délibération d'une décision modificative : les intérêts
- Questions diverses : courrier don.

Validation du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal

Monsieur le Maire demande s'il reste des remarques à propos du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal. Celui-ci a été validé par l'ensemble du conseil.
Monsieur le Maire a demandé à ce que le sujet de l'atlas de la biodiversité et le plan climat énergie proposé par l'agglomération soient rajoutés à l'ordre du jour ainsi qu'une demande de déclaration préalable sur les parcelles A35 et A37.
Le conseil municipal valide à l'unanimité ces dernières demandes.

France services : intervention services Evran et Plouasne

Monsieur le maire présente le service France SERVICES, il remercie la présence des représentantes d'Evran et de Plouasne. Mme LEROUX, animatrice itinérante située à Plouasne et Mme BARBE Annaëlle Médiatrice sociale et numérique basée à Evran interviennent afin de présenter les services du territoire.
La démarche consiste à mettre à la disposition des habitants, un service gratuit pour effectuer leurs démarches administratives auprès de différents organismes (santé, famille, retraite, impôts…).
Les habitants ont la possibilité de se rendre directement à Evran pendant les heures de permanence. L'accompagnement peut également se faire près de chez eux par le biais d'un camping-car qui se déplace dans les communes.
Monsieur le Maire demande à ce qu'un nouveau bulletin municipal de 8 pages soit créé afin d'informer au mieux la population. Il demande également que ces informations soient mises sur le site internet de la commune. Le conseil municipal donne son accord.

Appartements communaux : bilan travaux, projet de location des appartements communaux par une agence immobilière

Monsieur le maire remercie monsieur DIVEU adjoint d'avoir mené à bien ces travaux.
Cependant il reste des travaux comme des travaux de peinture qui vont être réalisés par l'agent communal.
Certains conseillers municipaux ont suggéré de changer les meubles évier/plaque de cuisson et de rajouter des dalles au niveau de l'entrée de chaque appartement.
Monsieur le maire propose d'en parler à monsieur Diveu afin de réaliser ces travaux s'ils ne sont pas trop onéreux.
Monsieur le Maire propose de faire appel à l'agence Guy Hoquet pour mettre les appartements en location. La proposition a été acceptée par l'ensemble du conseil.
De ce fait, il a été demandé une estimation locative à 550€ par mois hors charges, ainsi que des frais d'agence à hauteur de 429€ par location, soit 6.5% du loyer annuel.
Le conseil municipal a émis le souhait de pouvoir choisir les locataires en accord avec l'agence immobilière.
Monsieur le Maire demande l'accord de signer le mandat ainsi que le bail.
Après délibération, il est procédé au vote à mains levées :
Présents : 9 - Votants : 10 voix pour

Antenne 5G : information d'installation (Charles LEFORT)

Charles LEFORT s'est renseigné sur l'installation de la 5G auprès d'une personne de son entourage travaillant dans le domaine de la télécommunication. A priori, nous pourrions avoir la 5G au Quiou. L'installation de cette antenne ne couterait rien à la commune mais il

faut trouver un terrain d'environ 70m². Cette démarche rapporterait 6000 euros/an à la commune.
Le conseil propose à Charles Lefort de faire intervenir la personne référente à cette proposition afin de présenter le projet et demande pour réfléchir et à ce qu'une étude sur la non nocivité de la 5G soit faite afin de rassurer la population.

Plan Vélo : retour réunion

Charles Lefort rapporte les projets de la commune, qui n'ont pas été retenus par Dinan Agglomération, notamment le projet de la liaison le Quiou/Evran.
En effet, celle-ci ne semble pas prioritaire et est donc passée en second plan.
Monsieur le maire rapporte qu'il est en conversation avec monsieur le maire d'Evran et à ce sujet, il a proposé à ce dernier, qu'une réunion puisse être organisée en présence de différentes institutions afin de réfléchir à cette liaison douce.

Chemin de la Tannerie : cession par le département à la commune

Suite à la demande de certains riverains, il apparait que l'emprise de la parcelle départementale cadastrée section A385 située au lieu-dit les moulinets sur la commune, soit utilisée par ces derniers comme accès à leur propriété. Or cette parcelle ne figure pas au tableau de la voirie départementale ce qui soustrait la collectivité de toute obligation d'entretien de ce terrain, à des fins de circulation.

Le Département pourrait consentir à céder gratuitement, à titre dérogatoire, cette parcelle d'une superficie de 1817 m² à la commune du QUIOU ;

Cette cession s'opérait dans le cadre réglementaire fixé par l'article L 3112-1 du CGPPP qui prévoit la faculté pour les personnes publiques de céder, entre elles à l'amiable sans déclassement préalable, des biens relevant de son domaine public lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

Monsieur le Maire demande l'accord au conseil municipal pour céder gratuitement la parcelle A385 du Département à la commune de le QUIOU.

Après délibération, il est procédé au vote à mains levées

Présents : 9 Votants : 10 Voix pour : 9 Abstention : 1

Accord pour céder gratuitement, à titre dérogatoire, cette parcelle d'une superficie de 1817 m²à la commune du QUIOU

Plan d'action : PCAET de Dinan Agglomération

Monsieur le Maire présente le plan climat air énergie territorial. Il s'agit de s'inscrire dans un plan d'action afin de notifier l'engagement de la commune du QUIOU dans des transitions énergétiques et climatiques. Une fiche projet est présentée au conseil municipal dans le cadre d'une éventuelle construction d'un éco quartier. Après en avoir débattu, le conseil municipal donne son accord à Monsieur le Maire afin qu'il puisse participer à la mise en place du PCAET de Dinan Agglomération.

Dinan Agglomération : Atlas de la biodiversité intercommunale – Appel à manifestations d'intérêt

Monsieur le maire présente l'appel à projets « Atlas de la biodiversité » de l'Office Français de la Biodiversité.

Dinan Agglomération a été lauréat pour son projet de réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI) sur le territoire de l'agglomération en partenariat technique avec CŒUR Emeraude, association porteuse du Projet de Parc Naturel Régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude qui couvre deux tiers des communes de Dinan Agglomération ;

Vu l'appel à manifestations d'intérêt de Dinan Agglomération relatif à l'Atlas de la biodiversité qui a pour objet d'identifier 20 communes motivées pour bénéficier :

- D'inventaires naturalistes complémentaires sur leur territoire,
- D'une co-construction d'un plan d'actions en faveur de la biodiversité,
- D'actions de sensibilisations et de formations sur le thème de la biodiversité,

Considérant la nécessité de désigner un binôme « élu et technicien communal » ou « élu et habitant référent » ou un trinôme « élu, technicien communal et habitant référent ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (à l'unanimité) décide de répondre à l'appel à manifestations d'intérêt « Atlas de la biodiversité intercommunale » lancé par Dinan Agglomération et désigne comme élus :

- Arnaud CARRE
- Adeline PEPION

Syndicat d'électrification : retour réunion

Suite à la réunion de juillet 2021, Madame Pépion présente qu'un projet de Loi pour 2025 est en cours, axée sur les économies d'énergie, nous obligeant à changer les lampadaires qui ne seront plus aux normes. Le conseil municipal envisage le changement progressif afin d'étaler les dépenses.

Syndicat des Faluns : élection de nouveaux délégués.

Avec l'entrée de la commune de St Judoce, au syndicat des faluns, il sera nécessaire de refaire les statuts et ainsi proposer de nouvelles nominations siégeant au syndicat.
Monsieur le maire rappelle avoir demandé des candidatures lors de la convocation du conseil municipal.
La commission doit être composé de 2 titulaires et 2 suppléants.
Il est proposé un vote à main levé.
Sont élus par l'assemblée communale :
Titulaires : Axel HERVET et Brieuc LABOUE
Présents : 9 Votants : 10 Pour : 8 Abstention : 2 (A. Hervet et B. Laboue)

Suppléants : Amandine MORIN et Lucie CHEVALIER

Présents : 9 Votants : 10 Pour : 8 Abstention : 2 (A. Morin et L. Chevalier)

Délibération d'une décision modificative : les intérêts

La commune doit modifier une ligne budgétaire afin de pouvoir régler l'emprunt du CMB et régulariser le débit d'août 2021, Mr le maire demande l'autorisation d'effectuer la décision modificative suivante :

Débit 678 : -600 €

Débit 66111 : +600 €

Après délibération, il est procédé au vote à mains levées

Présents : 9 Votants : 10 Voix pour : 10

Accord pour la décision modificative

Demande de DP sur les parcelles A 35 et A37

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande préalable de travaux afin d'araser une haie sise aux mares commune de le Quiou. Cette haie longue de 129 mètres est composée de chênes et de châtaigniers, ormes et aubépines.

Celle-ci serait remplacée en compensation par deux nouvelles haies d'une longueur de 468 m, ces dernières seraient installées sur les communes de Saint André des Eaux et Evran. Il est stipulé dans le dossier que nous serions dans un déplacement de haie.

Après avoir pris connaissance des pièces jointes au dossier, il s'avère que la haie existante est classée dans le périmètre de protection du captage de Bleuquen et ce linéaire est également protégé au titre de la loi paysage au sein du PLUIH de Dinan Agglomération cadastrée A035 et A037.

Monsieur le maire rappelle que cette haie se situe à proximité du nouveau périmètre de l'aire de captage de la ville Bézie en Tréfumel.

Après débat, le conseil municipal du QUIOU rappelle qu'il travaille depuis plusieurs années avec les services de Cœur Emeraude, aujourd'hui Dinan Agglomération et soutient les actions de Breiz Bocage à savoir la reconstitution de haies bocagères. De plus, la commune perdrait un linéaire de haies existant.

Au regard du changement climatique, Il considère qu'il n'est plus d'actualité de compenser mais au contraire d'ajouter de nouveaux linéaires afin d'améliorer la biodiversité et les différents corridors écologiques qui en découlent.

De plus à l'aube de la création du futur Parc Naturel Rance Cotes d'Emeraude, une telle mesure deviendrait incompréhensible aux yeux de nos concitoyens.

Le conseil municipal rappelle que la commune du QUIOU est zéro phyto depuis 2013, qu'il permet avec les services de Cœur Emeraude à la plantation de nouvelles haies. Le conseil municipal rappelle également avoir planté feuillus et vergers afin de participer à l'amélioration de la biodiversité.

Après délibération, il est procédé au vote à mains levées

Présents : 9 Votants : 10 Voix pour : 0 Voix contre : 10

A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis défavorable et autorise Monsieur le maire à émettre un avis défavorable à cette déclaration préalable

Don d'un bureau à entretoise en bois et d'un fauteuil

Monsieur le Maire indique que la commune a reçu de Monsieur Jean-François LYRE un bureau à entretoise en bois et d'un fauteuil. Suivant l'article 2242-1 du CGCT, il demande l'autorisation d'accepter ces dons qui feront partis du patrimoine communal.

Après délibération, il est procédé au vote à mains levées

Présents : 9 Votants : 10 Voix pour : 10

DONS ACCEPTÉS

Don d'un chèque à la commune

Monsieur le Maire indique que la commune a reçu un chèque de 20 €. Suivant l'article 2242-1 du CGCT, il demande l'autorisation d'accepter ce don qui sera remis au budget communal.

Après délibération, il est procédé au vote à mains levées

Présents : 9 Votants : 10 Voix pour : 10

DONS ACCEPTÉS

Monsieur le Maire a demandé à l'ensemble du conseil municipal l'autorisation de confier des archives retrouvées au-dessus des appartements de l'école au domaine du Hac afin qu'ils soient examinés par le guide conférencier exerçant au Hac.

Autorisation accordée par le conseil municipal.

La séance a été levée à 20h45.

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan
Canton de Lanvallay
Commune de LE QUIOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 05 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 05 novembre à dix-huit heures et trente minutes

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 7 Votants : 10	**Présents** : CARRE Arnaud, LEFORT Charles, PEPION Adeline, LOGUIVY Christine, Brieuc LABOUE, Morin Amandine arrivée à 19h20 **Absent excusé** : Lucie CHEVALIER a donné procuration à Arnaud CARRE, Sonia QUEMENER a donné procuration à Adeline PEPION et Axel HERVET a donné procuration à Erwan DIVEU. **Absent non excusé** : Thierry CHAPON

Secrétaire de séance : Madame LOGUIVY Christine

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h34
Il est constaté que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte-rendu de la précédente réunion
- Antenne 5 G : intervention d'un professionnel (Charles LEFORT)
- Déchets Verts : fonds de concours questionnaire (Mr le Maire)
- Clect : rapport de la suppression TH (Axel HERVET)
- Demande d'adhésion de la commune de Beaussais Sur Mer à Dinan Agglomération : information (Mr le Maire)
- Pluih : information Stecal (Mr le Maire)
- Appartement école : bilan agence Guy Hoquet
- Retour réunion biodiversité : agglomération (Adeline PEPION)
- Questions diverses :

Validation du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal

Monsieur le Maire demande s'il reste des remarques à propos du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal. N'ayant aucune objection, celui-ci a été validé par l'ensemble du conseil. Il adresse tous ses vœux de rétablissement à Sonia Quémener qui a eu un accident la semaine passée.

Antenne 5 G : intervention d'un professionnel (Charles LEFORT)

Le conseil municipal reçoit Monsieur SATOUR responsable régional FREE. En effet sous proposition de Charles Lefort, il vient présenter la mise éventuelle d'une antenne 5 G sur le territoire communal. Cette visite vient à la suite de demandes de concitoyens se plaignant d'être dans une zone blanche. A ce jour, 18 antennes ont été installées dans l'agglomération dont les communes de BOBITAL, SAINT HELEN et CALORGUEN. Les antennes peuvent être installées sur un terrain de 70m², sur un point assez haut. L'antenne fait 30 mètres de hauteur, et à une portée sur 4 à 5 kilomètres.

Elle peut distribuer 2G, 3G, 4G, 5 G ; Il peut y avoir plusieurs opérateurs sur la même antenne.

Des études ont été réalisées et ont prouvées qu'il n'y avait aucune conséquence sur la santé des habitants.

Le conseil après un tour de table des élus a validé un accord de principe afin de continuer l'étude du projet.

Déchets Verts : fonds de concours questionnaire (Mr le Maire)

Dinan Agglomération propose aux communes une offre complète d'accompagnement pour réduire les déchets végétaux. Pour cela il souhaite accompagner les communes en cas d'achat de matériels.

Le conseil municipal estime que la commune n'a pas les moyens de s'acheter un broyeur ou tout autres matériels. Par contre il ne s'interdit pas de louer une fois par an tout ustensile permettant le broyage, il est évoqué également de réaliser un compostage communal.

C'est pourquoi le conseil municipal décide de ne pas être candidat au fond de concours de l'agglomération, ajoute qu'il faudrait peut-être voir avec la commune d'Evran s'il ne peut pas avoir mutualisation dans cette politique.

CLECT : rapport de la suppression TH

La commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 20 octobre 2021 afin d'évaluer l'impact de la suppression de la taxe d'habitation sur l'accord fiscal de fusion de Dinan Agglomération.

Le rapport de la CLECT annexée à la délibération a été adopté par la CLECT à la majorité simple avec une voix contre et une abstention.

La loi précise que l'adoption du rapport de la CLECT par les communes se fait dans un délai de trois mois à compter de sa transmission à la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;
Vu le rapport de la CLECT du 20 octobre 2021 ;

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour adopter :

- Le rapport de la CLECT du 20 octobre 2021 en annexe de la délibération ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Après délibération, il est procédé au vote à mains levées

Présents : 6 Votants : 10 Voix pour : 10 Abstentions :

Accord à l'unanimité pour les conditions et la signature des documents

Demande d'adhésion de la commune de Beaussais Sur Mer à Dinan Agglomération : information (Mr le Maire)

La commune de BEAUSSAIS SUR MER a demandé à rejoindre Dinan Agglomération. Le 08 novembre 2021, le conseil municipal de Beaussais sur mer s'est réuni et a délibéré sur l'adhésion de la commune à Dinan Agglomération. En décembre 2021, Dinan Agglomération va proposer l'adhésion et en mars 2022 toutes les communes de Dinan Agglomération vont délibérer en validant ou pas l'adhésion. Monsieur le maire ajoute qu'il reviendra vers le conseil municipal lorsque le dossier sera plus à même d'être présenté.

Pluih : information Stecal (Mr le Maire)

Monsieur le maire informe le conseil municipal des propositions réalisées dans le cadre des STECAL Cette politique représente des secteurs délimités au sein des zones inconstructibles des PLU (zones A et N) et au sein desquels certaines constructions ou installations peuvent être édifiées de manière dérogatoire (CU, art. L. 151-13).

Un changement de destination pour 3 zones sur la commune du Quiou, à savoir :

- Une réserve foncière permettant le développement d'une entreprise implantée sur le territoire
- Un développement tourisme et loisir (Projet touristique du domaine de Hac)
- Mise en place d'un Camping municipal au niveau de la voie verte (ancienne gare).

Une mise à jour de la liste des STECAL a été envoyé à Dinan Agglomération permettant de faciliter leur traitement.) Monsieur le maire rappelle qu'il ne s'agit pas d'une enquête publique reprenant l'emprise des terrains à construire. Lorsque cette modification du PLUI pourra être mise en place, monsieur le maire indique qu'il écrira aux propriétaires ayant des terrains classés constructibles leur demandant s'ils souhaitent vendre ou faire construire des logements.
S'il s'avère qu'il n'y a pas de volonté de la part des propriétaires actuels de vendre leur terrain et participer à l'effort communal, il proposera à l'assemblée municipale de retirer les superficies aujourd'hui constructibles et les confier à d'autres propriétaires permettant la construction de nouvelles habitations.
Aujourd'hui il faut attendre l'étude du futur schéma de cohérence territorial de Dinan Agglomération ces modifications ne devraient pas voir le jour avant deux à trois ans d'après le service urbanisme de cette dernière.

Appartements communaux

L'agence Guy HOQUET a envoyé le résumé des visites soit 5 dossiers, le conseil municipal avait demandé à prendre la décision finale du choix du locataire en accord avec l'agence.
Deux locataires ont été choisis pour aménager au plus vite dans ces deux appartements.

Retour réunion biodiversité

Adeline PEPION nous a présenté le retour de la réunion de la biodiversité qui correspond à la pollution lumineuse, nos bâtiments, nos murets, le bocage, les parcs jardins, les espaces verts et les amphibiens.
Sur 25, 20 communes ont été choisies, il en reste 5 à définir, et la commune du QUIOU n'a pas été sélectionnée.
Le conseil municipal très surpris d'une telle décision après tous les efforts consentis en matière de biodiversité et cela depuis plusieurs années a décidé de ne plus faire partie de cette thématique défendue par l'agglomération.
En effet, est-il nécessaire de rappeler les travaux réalisés avec le conseil départemental, les espaces naturels valorisant la biodiversité spécifique des faluns, la mise en place du fleurissement, le label zéro phyto depuis 2013 la mise en place d'un verger et rucher conservatoire, la plantation de nombreux linéaires avec Breiz-Bocage
Après débat, le conseil municipal déclare qu'il continuera avec d'autres partenaires à la valorisation de la biodiversité.

La séance a été levée à 20h53.

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan
Canton de Lanvallay
Commune de LE QUIOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 27 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 27 novembre à dix heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 08 Votants : 09	**Présents** : CARRE Arnaud, CHEVALIER Lucie, HERVET Axel, LEFORT Charles, PEPION Adeline, QUEMENER Sonia, LOGUIVY Christine, Brieuc LABOUE **Absent excusé** : Erwan DIVEU (excusé pour raison familiale), Amandine MORIN a donné procuration à Brieuc LABOUE **Absent non excusé** : Thierry CHAPON

Secrétaire de séance : Madame Lucie CHEVALIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 10H10
Il est constaté que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte-rendu de la précédente réunion
- Décision modificative ordinateur en section investissement
- Délibération 1607 heures
- Délibération convention France Services
- Compte rendu sur le dernier conseil d'école
- Visite de Monsieur le député Hervé BERVILLE

Validation du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal

Monsieur le Maire demande s'il reste des remarques à propos du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal. Celui-ci a été validé par l'ensemble du conseil.

Monsieur le maire a annoncé à l'ensemble du conseil municipal le décès de Monsieur LECHEVESTRIER Phillipe. Cette triste nouvelle nous a tous affecté car Monsieur LECHEVESTRIER était un mécène pour l'école publique et l'église du Quiou.

Monsieur le Maire a demandé à Axel HERVET et Brieuc LABOUE de rendre des comptes sur le dernier conseil d'école. Le conseil municipal a accepté de rajouter ce sujet à l'ordre du jour

Décision modificative ordinateur en section investissement

Suivant la délibération du 09 juillet 2021 pour l'achat d'un ordinateur et d'un pc portable de la société SARL MICRO C d'un montant de 2335.20 € TTC en investissement. Monsieur le Maire précise qu'il y lieu de prendre une décision modificative suivant le budget communal.

7718 Recette fonctionnement : - 858 € (produits exceptionnels)

023 Dépense fonctionnement : + 858 € (virement à la section d'investissement)

021 Recette investissement : - 858 € (virement de la section de fonctionnement)

2183 Dépenses investissement : + 858 € (matériel informatique)

Présents : 08 Votants : 09 Voix pour : 09

Accord à l'unanimité pour les conditions ci-dessus

Décision modificative chapitre 011 fonctionnement

Au vu des travaux qui ont été réalisés pour les appartements communaux du Quiou

Monsieur le Maire précise qu'il y lieu de prendre une décision modificative suivant le budget principal communal :

011 Dépense fonctionnement : + 1500 € (charge à caractère général)

022 Dépenses fonctionnement : - 1500 € (dépenses imprévues)

Présents : 08 Votants : 09 Voix pour : 09

Accord à l'unanimité pour les conditions ci-dessus

Partenariat pour le fonctionnement de l'Unité Mobile France Services de Plouasne

Le conseil municipal du QUIOU avait demandé l'adhésion au service de proximité proposé par la mairie de Plouasne. Ce service d'accompagnement a été labellisé « France Services » par l'Etat le 8 juillet 2021 et le service de proximité porte désormais l'appellation « Unité Mobile France Services de Plouasne ».
Aujourd'hui, cette unité mobile se déplace sur 13 communes. Pour le QUIOU, il est prévu une permanence en bimensuel les lundis de 14h00 à 17h00. Cette fréquence pourra varier selon les besoins de la commune et le nombre d'accompagnements réalisés.
Ainsi, il est proposé à l'assemblée de valider la convention de partenariat pour le fonctionnement de l'Unité Mobile France Services de Plouasne. Monsieur le maire précise que la commune de Plouasne sollicite les communes partenaires à un soutien financier afin d'assurer la pérennité du service au prorata du nombre d'habitants. Ce montant est estimé à 507.51 € par an pour la commune du QUIOU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **VALIDE** la convention de partenariat pour le fonctionnement de l'Unité Mobile France Services de Plouasne ;
- VALIDE le principe de participation financière à ce service ;
- **AUTORISE** le maire à signer la convention.

Présents : 08 Votants : 09 Voix pour : 09

Accord pour les conditions et la signature des documents

Durée annuelle du temps de travail 1607 heures

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47 ;

Vu le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 modifié relatif aux congés annuels ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 modifié pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Considérant que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures ;

Considérant qu'un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes a été imparti aux collectivités et établissements pour définir, dans le respect des dispositions légales, les règles applicables aux agents ;

Considérant que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique ;

Considérant que le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies ;

Considérant que les agents communaux travaillent depuis 2005 sur la base annuelle de 1607 heures ;

Considérant que le temps de travail des agents doit être fixé par délibération ;

Le conseil municipal fixe la durée annuelle du temps de travail comme suit :

Article 1 : Durée annuelle du temps de travail

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1 607 heures

Article 2 : Garanties minimales

L'organisation du travail doit respecter les garanties minimales ci-après définies :

- La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni quarante-huit heures au cours d'une même semaine, ni quarante-quatre heures en moyenne sur une période quelconque de douze semaines consécutives et le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à trente-cinq heures.
- La durée quotidienne du travail ne peut excéder dix heures.
- Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de onze heures.
- L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à douze heures.
- Le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de sept heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures.
- Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre six heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes.

Présents : 08 Votants : 09 Voix pour : 09

Accord à l'unanimité pour les conditions et la signature des documents

Compte rendu du dernier conseil d'école

Monsieur Axel HERVET et Brieuc LABOUE nous a annoncé que le règlement intérieur avait été validé lors du conseil. De plus, le loquet de la porte des toilettes extérieurs a été installé comme il avait été demandé.
Les dalles autocollantes qui sont fixées au sol, autour de la structure de jeux extérieur vont être enlevés pour être remplacées par des copeaux de bois.
Enfin le personnel de l'école a demandé à enlever les chaines situées sur le portail rouge et trouvé une solution de remplacement.

Visite de Monsieur le Député Hervé BERVILLE

Le conseil municipal du QUIOU a reçu Monsieur Hervé Berville député de la circonscription.

En effet, il est prévu une fois par an que le conseil municipal du QUIOU puisse débattre en une matinée de séminaire avec des acteurs ou personnalités nationales ou régionales et locales sur des thématiques bien précises.

Cette première année, il a été débattu de sujets nationaux ou locaux. Chaque conseiller municipal a pu s'exprimer et Hervé Berville a répondu aux attentes et incompréhensions qui ne manquent pas.

Le député des côtes d'Armor a souligné l'importance des services de l'état et a rappelé qu'on soit au Quiou ou à Paris nous devons avoir les mêmes services. Il a ajouté qu'il faut des lois qui correspondent aux réalités des territoires, la mise en place des services de France services en étaient l'illustration.

Cette première matinée de séminaire s'est terminé autour du verre de l'amitié avec nombre de QUIOUSIENS venus rencontrer Hervé Berville pour la circonstance.

La séance a été levée à 11h40.

Axel :
RPI – École – ALSH
Site internet – CLECT –
Dinan Agglomération

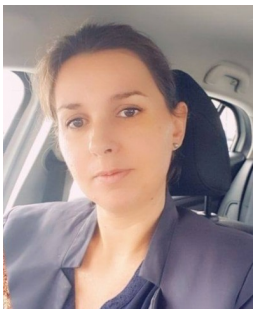

Adeline :
Fleurissement – voirie –
Employé communal –
Eaux de Dinan

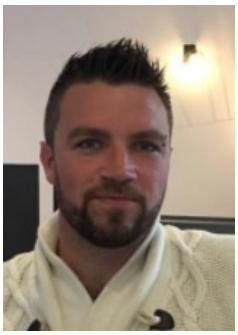

Erwann :
Responsable travaux
généraux patrimoine
communal

Christine :
Banque alimentaire
Mission locale
Gendarmerie

Arnaud :
Administration générale
Dinan Agglomération

Sonia :
Bulletin municipal - CCAS

Brieuc :
RPI – patrimoine
Coeur Emeraude

Lucie :
Bulletin municipal
CCAS
Administration Mairie

Amandine :
Banque alimentaire
Argent de poche
CCAS

Charles :
Tourisme
Conseil juridique
CLECT

Thierry :
Membre
CCAS

Directeur de la publication : Arnaud CARRE
Rédactrices : Sonia QUEMENER & Lucie CHEVALIER
Relecture : Marjorie VESLIN
Imprimé et réalisé par nos soins
Dépôt légal : Février 2022

Il y a 1 an...

Le Quiou

sous la neige